

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 08

Votants 12

OBJET : 2023_054 DELIB

O4B. SERVICE PORTAGE DE
REPAS A DOMICILE. REVISION
DES TARIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILLIAU, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de fixer les tarifs du service de portage de repas aux personnes âgées ou handicapées et que ces derniers sont différenciés suivant les ressources et qu'au regard de l'augmentation rapide des denrées alimentaires (+8%), aux pénuries d'approvisionnement aggravées par la hausse des prix des carburants ainsi que les revalorisations successives du coût du travail, il est proposé de revoir la tarification de celui-ci avec une augmentation de 4% au 1^{er} novembre 2023 :

Tarification actuelle :

- 5€70 à 8€00 par repas selon les ressources – transport non facturé pour les bénéficiaires.

Tarification proposée :

- 5€90 à 8€30 par repas selon les ressources – transport non facturé pour les bénéficiaires.

Monsieur le Président rappelle que le service portage de repas est adressé aux personnes âgées de plus de 65 ans et/ou porteuses de handicap de la commune de Merville. La composition d'un repas est d'un potage, une entrée, un plat, un fromage, du pain et un dessert. Une augmentation de 4% a été effectuée donc de 0.20cts minimum à 0.30cts maximum.

A cet effet, le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe le barème ressources et les tarifs du service portage repas à compter du 1^{er} novembre 2023, tels que :

Personnes seules

Tarifs 2023	
Ressources annuelles Avis d'imposition 2022 reçu en 2023	Tarif Mervillois
Inférieures ou égales à 11 530€	5.90€
Comprises entre 11 531€ et 12 490€	7.10€
Comprises entre 12 491€ et 13 450€	7.50€
Comprises entre 13 451€ et 14 410€	7.80€
Supérieures à 14 410€	8.30€

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 059-26590488-20231009-18102023-04B-AB-DE

